

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 7 décembre 2023

Délibération n°2023/S07/018

OBJET : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE - EXERCICE 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 décembre à 19 heures, se sont réunis en séance publique, au niveau de la Salle de l'Orangerie située dans la cour du Château d'Asnières-sur-Seine - 89, rue du Château - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du vendredi 1^{er} décembre 2023 de Monsieur Yves REVILLON, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 57

BACHA Fatiha / CHAILLOUX Marine / DE AZEVEDO Tania / EL HADDAD Khaled / GICQUEL Camille / LAUGIER Véronique / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SAVRY Gilles / SLIFI Nadir / VALIER France-Lise / WALKER Damien / BOURDIER-CHAREF Angéline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / GUILLARD Laurent / KAPLAN Isabelle / KHOURY Armand / LETIERCE Valérie / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / SELLIER Thierry / SITBON Frédéric / BARBIER Gaël / ISABEY Eric / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / De MARVAL Josette / PINARD Patrice / RENAULT Sébastien / SELLAM Naïma / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEKKOUCHE Adda / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / HEMONET Hervé / MESTRES Valérie / MOME Michel / MOUMNI Dounia / TRICARD Perrine / BINAKDANE M'Hamed / BOULORD Grégory / LAFON Carole / LECLERC Patrice / MANSERI Sofia / PEREZ Anne-Laure / TOUMI Délia / BENTAJ Abdelaziz / HADDOUCHE Bachir / LARIK Leïla.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 16

BENEDIC Fabien représenté par CHAILLOUX Marine / CHARAIX Céline représentée par GICQUEL Camille / HAMIDA Abdelkader représenté par RYADI Sandra / LE NAGARD Marie-France représentée par SAVRY Gilles / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / AESCHLIMANN Marie-Do représentée par BOURDIER-CHAREF Angéline / FISCHER Josiane représentée par CHRIQUI-MENGEOT Rita / LE GAC Thierry représenté par MARE Guillaume / LAUER Evelyne représentée par PINARD Patrice / LE MOAL Alice représentée par RENAULT Sébastien / MERCIER Luc représenté par De MARVAL Josette / MUZEAU Rémi représenté par COCHEPAIN Stéphane / AGOUMALLAH Boumédiène représenté par GASMI Samia / SOW Fatoumata représentée par CHAIMOVITCH Patrick / MANSERI Sofia représentée par PEREZ Anne-Laure / PELAIN Pascal représenté par LARIK Leïla.

ABSENTS : 7

BOUGEARD Nicolas / GUILLOT-NOEL Christophe / DAD Hicham / DELACROIX Agnès / BEAUSSIER Julien / NARBONNAIS Valentin / NOEL Laurent.

EXCUSE : 0

Monsieur HADDOUCHE Bachir est désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le : 13 DEC. 2023

Exécutoire le : 13 DEC. 2023

Le Président

YVES REVILLON



EXPOSE

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget principal de l'établissement Boucle Nord de Seine pour l'année 2023.

Considérant que la balance budgétaire de la décision modificative n°1 est équilibrée.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR STEPHANE COCHEPAIN, VICE-PRESIDENT ;

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.),

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2023/S01/011 du conseil de territoire en date du 2 février 2023 portant approbation du budget principal de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2023,

Vu la délibération n°2023/S03/011 du conseil de territoire en date du 25 mai 2023 portant approbation du budget supplémentaire principal de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2023,

Vu le projet de décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2023 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

APRES EN AVOIR DEBATTU ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2023 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, jointe à la présente délibération.

Article 2 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 3 : Dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXE : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE - EXERCICE 2023.

RESULTAT DES VOTES : MAJORITE

Pour : 71

Contre : 0

Abstentions : 2

(BENEDIC Fabien / CHAILLOUX Marine).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,



Yves REVILLON

Maire de Bois-Colombes
Vice-Président du Département des
Hauts-de-Seine
Président de Boucle Nord de Seine

Le Secrétaire de séance :



Bachir HADDOUCHE

Conseiller territorial